



## ELECTIONS DES DELEGUES DE LA MUTUELLE DES HOPITAUX DE LA VIENNE

Les élections des délégués de la Mutuelle des Hôpitaux de la Vienne auront lieu le 9 mai 2017.

37 délégués devront être élus selon la répartition suivante :

- 11 représentants de la section « Hospitaliers »
- 12 représentants de la section « Individuels hors hospitaliers »
- 14 représentants de la section « Entreprises dont Safran »

Les adhérents désirant faire acte de candidature au sein de leur section de vote sont priés de faire parvenir leur demande **au plus tard le vendredi 17 mars 2017** à :

Monsieur Christophe PAGEAUT, Président de la MHV  
Avenue du Professeur Jean Bernard  
B.P. 59, 86002 POITIERS CEDEX

Les pièces à fournir pour faire acte de candidature sont les suivantes :

- Une lettre de candidature en recommandé avec accusé de réception
- Bulletin n°3 du casier judiciaire
- Un CV faisant état des compétences et formations en lien avec l'exercice de la fonction d' élu au sein d'une mutuelle santé

Une assemblée générale extraordinaire de la Mutuelle des Hôpitaux de la Vienne se tiendra le jeudi 8 juin 2017 pour acter de l'élection des 37 délégués pour un mandat de 5 ans.